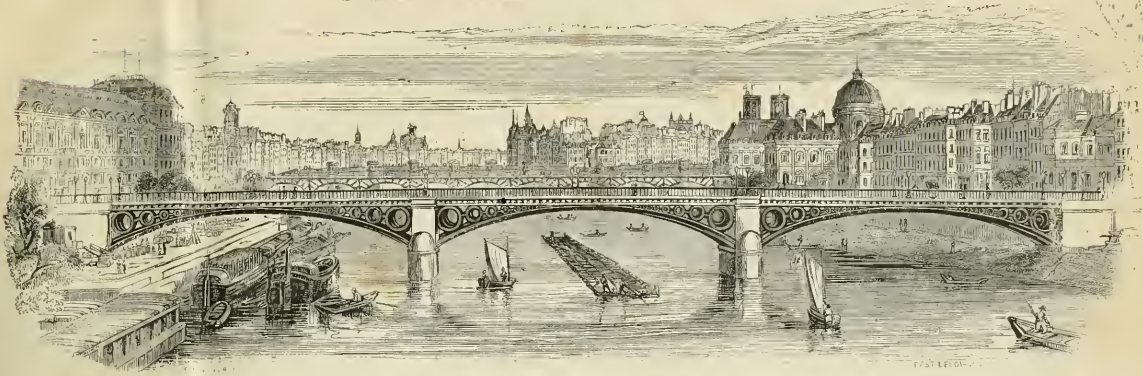


L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
 Prix de chaque No, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 256. VOL. X. — SAMEDI 4 SEPTEMBRE 1847.
 Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
 Ab. pour l'Étranger. — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine. Inauguration du portrait de M. Ganneron dans la chambre du conseil du tribunal de commerce de la Seine. — **Courrier de Paris.** — Le démantèlement de Bapaume. — Batterie de brèche battant la demi-lune n° 15; sappeurs-mineurs chargés un fourneau de mines; brèche ébréchée; brèche de mine à deux fourneaux entre les bastions 2 et 3; débris d'une brèche pratiquée par la mine dans le bastion n° 6. — **Correspondance.** — La Casdani. Nouvelle, par M. O.-N. — **Grands établissements industriels de la France.** Usine du Creusot. Forges et fonderies du Creusot; coupe du bassin du Creusot; vue des Hauts Fourneaux et fonderies en 1841; l'Ouvrière de la classe. **Nov. Caricatures,** par Cham. — **Bulletin bibliographique.** — **Principales publications de la semaine.** — **Annonces.** — **Casse.** Une Gravure. — **Fables.** — **Rébus.**

1,000,000 fr. et au-dessus pour	8	—
Passif inconnu faute de bilan	64	—
Nombre total des faillites :	1,459	

L'ensemble du passif de ces faillites réunies est de 68 millions 474,805 fr.
 L'année précédente, le nombre des faillites a été de 951, dont le passif a été de 48 millions 342,529 francs, et la

CHANGEMENTS D'ADRESSE. — Les abonnés qui désirent changer la destination de leur journal sont priés de vouloir bien prévenir l'administration au plus tard le jeudi qui précède la mise en vente des numéros.

Histoire de la Semaine.

Lundi dernier, la cour des pairs, que les condamnations et le suicide décimé depuis quelque temps plus rapidement que la mort naturelle, s'est réunie en séance secrète. Après avoir entendu le rapport de M. le chancelier, président de la commission d'instruction sur l'affaire Prasiu, et les conclusions du procureur général du roi, la Cour s'est dessaisie de l'affaire et a renvoyé devant les tribunaux ordinaires mademoiselle Deluz-Desportes, arrêtée comme instigatrice présumée de l'assassin. Cette conclusion était prévue, la mort de M. de Prasiu ayant pour ainsi dire éteint la juridiction de la cour des pairs.

Retour du roi. — Samedi, 28 août, le roi et la famille royale sont arrivés du château d'Eu à la station d'Abbeville, pour retourner à Saint Cloud. S. M. a été reçue au débarcadère par M. Ch. Lafitte, président du conseil d'administration du chemin de fer de Boulogne, et par divers membres de ce conseil. Le convoi a franchi en 50 minutes les 45 kilomètres qui séparent Abbeville d'Amiens.

INSTALLATION DES NOUVEAUX ÉLUS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE. — M. Bourgel, nouveau président, et les juges et suppléants, élus en même temps que lui, ont été installés samedi dernier par M. Bertrand, président sortant. Avant de quitter le fauteuil, cet ancien magistrat consulaire a prononcé un discours où il a résumé les travaux du 1^{er} août 1846 au 31 juillet 1847.

Le nombre des affaires portées devant le tribunal a reçu un accroissement notable. Malheureusement cette progression a été également suivie par le chiffre des faillites. Voici l'augmentation progressive des unes et des autres en dix années :

En 1836,	26,345 causes	529 faillites.
En 1839,	47,077 —	788 —
En 1845,	46,064 —	674 —
En 1846,	54,858 —	951 —
En 1847,	59,669 —	1,459 —

Augmentation en 1847 sur 1836 :
 55,000 causes et 810 faillites.

Le passif de ces faillites a été de :

10,000 fr. et au-dessous pour	227 faillites.
10,000 fr. à 20,000 fr. pour	201 —
20,000 fr. à 50,000 fr. pour	147 —
50,000 fr. à 50,000 fr. pour	158 —
50,000 fr. à 100,000 fr. pour	194 —
100,000 fr. à 200,000 fr. pour	87 —
200,000 fr. à 500,000 fr. pour	25 —
500,000 fr. à 1,000,000 fr. pour	45 —
1,000,000 fr. à 1,000,000 fr. pour	45 —



Inauguration du portrait de M. Ganneron dans la chambre du conseil du tribunal de commerce de la Seine; peinture de M. H. Schefler.

moyenne par faillite de 52,000 fr. Différence en plus pour cette année, 208 faillites et 20 millions 152,574 fr. de passif. Moyenne par faillite pour 1847, 51,558 fr.

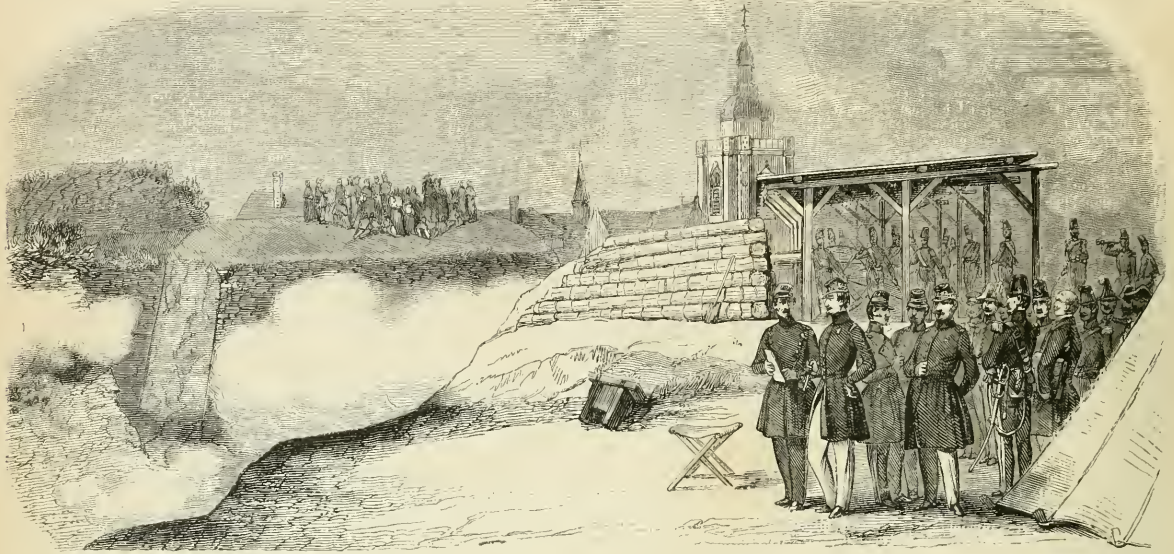
Cinq réhabilitations ont été prononcées dans l'année par la cour royale.

M. Bertrand, en terminant, a rendu un juste et noble hommage à la mémoire si honorable de M. Ganneron, dont le portrait, par un vote unanime du tribunal, était ce même jour inauguré dans la chambre du conseil. Ce tableau, œuvre remarquable de M. Henri Schefler, représente l'homme

Temple et de la rue Barhette, tous les parents de la victime vinrent à l'église des Blancs-Manteaux visiter le corps et lui donner l'eau bénite. Le duc de Bourgogne arriva l'un des premiers, et le qualifia crime plus sévèrement que tous les autres. « Jamais, dit-il, plus méchant et plus traître meurtre n'a été commis en ce royaume. » Au convoi, il tint un des

coins du drap mortuaire et pleura beaucoup. Mais quand il fut constaté que les assassins avaient lui vers la rue Mauconseil, où était son hôtel, quand le prévôt de Paris eut déclaré qu'il se faisait fort de trouver les coupables si on lui permettait de fouiller les hôtels des princes, Jean sans Peur se troubla, et, tirant à part le duc de Berri et le roi de Si-

cile, il leur dit, tout pâle : « C'est moi ; le diable m'a tenté. » Alors, dit M. Michelet, l'orgueil tua en lui le remords. Il se souvint qu'il était puissant ; qu'il n'y avait pas de juge pour lui ; il s'endurcit ; il avoua hautement son crime. Toutefois, il crut plus prudent de ne pas rester à Paris. Etant retourné à son hôtel, il monta à cheval et partit au galop. Dès qu'on



Démantèlement de Bapaume. — Batterie de brèche battant la demi-lune n° 15.

sut qu'il fuyait, on le poursuivit. Cent-vingt chevaliers du duc d'Orléans coururent après lui, mais il n'y avait pas moyen de l'atteindre. A une heure il était déjà à Bapaume, si l'on en croit la tradition. Ce qui est positif, c'est que, dès qu'il fut arrivé dans cette ville, il ordonna qu'on sonnât l'Angelus, ou, comme on disait alors, le pardon, en mémoire du péché auquel il venait d'échapper, et peu après il fit cadeau

le Miramont, en est éloigné de 12 kilomètres. Cette année-là (1414) l'été fut très-chaud. Bien que les assiégés eussent percé plus de cinquante puits, ils manquaient d'eau. Ils se virent forcés de se rendre.

Le traité d'Arras, conclu la même année, avait rendu Bapaume au duc de Bourgogne. Après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI s'en empara et y fit mettre le feu (1477).

cautions n'avaient point empêché le duc de Guise de s'en emparer en 1521. Mais en 1529 le traité de Cambrai la rendit à Charles-Quint. Assiégée en vain par le comte duc de Montmorency, elle fut prise en 1641 par le maréchal de La Millaire après neuf jours de siège. La garnison espagnole ne capitula qu'à la dernière extrémité. Le traité des Pyrénées la céda définitivement à la France en 1659, et à date de cette époque elle n'eût plus d'histoire particulière.

Ce n'était pas la première fois que cette ville servait de refuge à un assassin. Elle était très-ancienne, car Charles le Chauve l'avait donnée en dot à sa fille Judith, femme de Bauduin bras de fer (862). Deux siècles plus tard, un bandit des environs, nommé Béranger, s'empara du château, après avoir égorgé le seigneur qui l'occupait, et parvint à s'y défendre jusqu'à sa mort contre les parents, les amis et les vassaux de sa victime.

En 1180, Roger, évêque de Laon, célébra à Bapaume, dans l'église de Saint-Nicolas, le mariage d'Isabelle de Hainaut avec Philippe-Auguste. En 1214, Philippe-Auguste y envoya les prisonniers qu'il avait faits à la bataille de Bouvines. Cependant, bien qu'elle eût déjà acquis une certaine importance, c'était encore une ville ouverte, défendue seulement par une forteresse. Ce ne fut qu'en 1553 qu'Éudes, duc de Bourgogne, auquel appartenait le comté d'Artois dont elle faisait partie, Pentoura d'un mur d'enceinte. Ces murailles, augmentées successivement, étaient déjà assez fortes en 1539 pour permettre à Enguerrand de Hesdin et à Oudard de Ront de s'y enfermer avec leurs hommes d'armes et de repousser les attaques des Anglais qui avaient envahi l'Artois. Les Bourguignons eussent probablement résisté avec le même succès aux Armagnacs si le siège eût eu lieu pendant l'hiver ; mais l'emplacement de Bapaume a été on ne peut plus malheureusement choisi. Il n'y coule pas le plus petit filet d'eau. Le ruisseau le plus rapproché,

le Miramont, en est éloigné de 12 kilomètres. Cette année-là (1414) l'été fut très-chaud. Bien que les assiégés eussent percé plus de cinquante puits, ils manquaient d'eau. Ils se virent forcés de se rendre.

Le traité d'Arras, conclu la même année, avait rendu Bapaume au duc de Bourgogne. Après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI s'en empara et y fit mettre le feu (1477).

Les fortifications de Bapaume avaient été consolidées et augmentées par le chevalier de la Ville et par Vauban. Mais depuis longtemps déjà on cessait de les entretenir, car elles étaient condamnées comme insuffisantes, lorsqu'un décret impérial du 17 novembre 1804 ôta à cette ville son titre de place de guerre. Les anciennes murailles qui tombaient en ruine de tous côtés ne servaient donc plus qu'à assurer la perception des droits d'octroi. Aussi, cette année, le gouvernement s'est-il décidé à hâter l'œuvre du temps en faisant faire aux armes du génie et de l'artillerie, sous la direction du duc de Montpensier, des expériences qui pouvaient avoir d'importants résultats pratiques.



Démantèlement de Bapaume. — Sapeurs mineurs chargeant un fourneau de mine.

Elle ne tarda pas à se relever de ses ruines, et Charles-Quint, qui la fortifia, afin de l'opposer à Péronne, y établit deux compagnies militaires, — des archers et des arbalétriers, — auxquelles il accorda de magnifiques privilèges (1). Ces pré-

te résolution prise, une commission lui nommée pour suivre et étudier les opérations du démantèlement de Bapaume. Cette commission, présidée par monseigneur le duc de Montpensier, comptait quatorze officiers de tous grades, pris par moitié dans les armes du génie et de l'artillerie. ARTILLERIE : MM. Piobert, colonel ; Maurin, lieutenant-colonel ; Ferrin, commandant ; Didion, commandant ; Joli Frigola, capitaine ; Baultier, lieutenant. GÉNIE : Le commandant Leblanc, rapporteur ; MM. de Cussière, colonel ; de Chabaud-Latour, colonel ; Revel, commandant ; Troetscher, commandant ; Mazuel, capitaine ; Geai, lieutenant. On réunit en outre à Bapaume un petit corps de troupes ainsi composé :

5 officiers, 269 sous-officiers et soldats, et 95 chevaux du 10^e régiment d'artillerie ;

7 officiers, 273 sous-officiers et soldats du 5^e régiment du génie ;

(1) Voir l'histoire des Villes de France, par M. Aristide Guilbert, t. 1^{er}.

15 officiers et 294 sous-officiers et soldats du 73^e régiment d'infanterie de ligne ;
 1 officier, 25 sous-officiers et soldats du 7^e régiment de lanciers.

Dès que la nouvelle du démantèlement prochain de Ba-

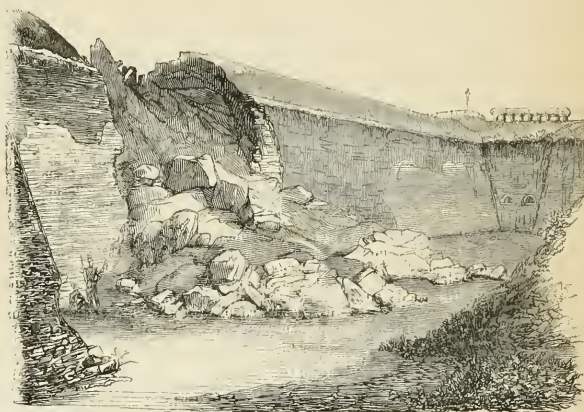
paume avait été certaine, quatre officiers belges, trois officiers anglais de différents grades, un colonel espagnol et un chef de bataillon prussien, s'étaient empressés de solliciter l'honneur de suivre les opérations, et leur demande avait été accueillie. Mais pendant les opérations leur nombre s'est

accru de plus de moitié. On a remarqué parmi ces officiers étrangers qui n'étaient pas attendus, mais qui n'en ont pas été moins bien reçus, un général d'artillerie russe, le comte de Meden.

Les opérations, qui ont parfaitement réussi, ont duré près



Démantèlement de Bapaume. — Brèche d'artillerie.



Démantèlement de Bapaume. — Brèche de mine à deux fourneaux entre les bastions 2 et 3.

de trois semaines. Il ne nous appartient pas d'empêcher ici sur les droits de la commission. D'ailleurs, les détails dans lesquels nous pourrions entrer ne pourraient intéresser que les hommes spéciaux, qui les trouveraient toujours incom-

plets. Nous nous bornerons donc à donner quelques explications brèves sur les cinq dessins qu'un de nos peintres de batailles les plus habiles et les plus renommés, M. Charpentier, a faits à Bapaume tout exprès pour *l'Illustration*.

Le premier représente une batterie de brèche battant la demi-lune n^o 15. Cette batterie, composée de pièces de seize, était établie à trente-deux mètres de la demi-lune. Cent trente-deux boulets ont suffi, le premier jour, pour ouvrir une



Démantèlement de Bapaume. — Débris d'une brèche pratiquée par la mine dans le bastion n^o 6.

brèche de vingt mètres, et le lendemain quatre-vingt-douze boulets l'ont rendue praticable. Ces brèches se font de la manière suivante. Après avoir choisi la partie d'une muraille que l'on veut jeter bas, on la canonne incessamment sur la même

ligne droite, jusqu'à ce que les boulets y aient fait une large coupure horizontale, de vingt mètres par exemple, sans solution de continuité ; puis, changeant de point de mire, on remonte verticalement des deux extrémités de la ligne hori-

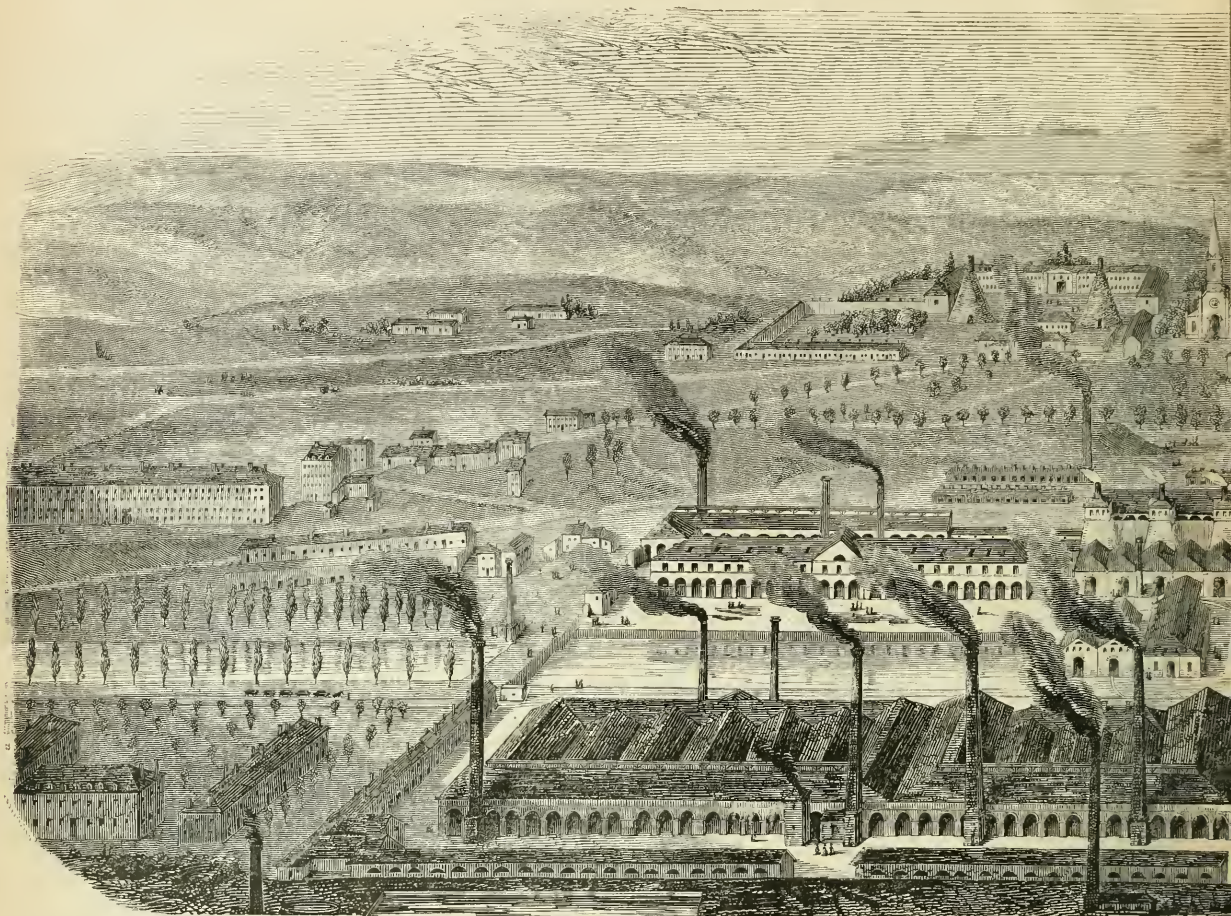
zonale au haut de la muraille, et les terres privées de support entraînent dans leur chute les constructions qui les recouvraient et les empêchent de tomber.

Dans notre second dessin on voit des mineurs-sapeurs

Dans l'usine de Pocé, nous avons décrit les diverses espèces de fonte propres au moulage, ainsi que les instruments nombreux et compliqués nécessaires à cette opération : nous avons présenté quelques spécimens des admi-

rables produits que l'on obtient aujourd'hui en France. Nous avons pris comme exemple des ateliers de construction de machines, le bel établissement fondé à Arras par le regrettable M. Hallette.

Enfin, en faisant descendre nos lecteurs dans les profondeurs des mines d'Anzin, nous les avons initiés à ce travail souterrain qui fait vivre des milliers d'hommes, en donnant l'aliment indispensable à toutes les industries.



Forges et fonderies

produits de l'industrie de 1844 (tome III, page 182) :

« Les éléments de prospérité du Creusot se composent de trois industries distinctes et concentrées dans le même lieu. C'est assez dire que cette usine se trouve dans les conditions d'une bonne fabrication à bon marché. Ces industries sont : 1^o l'extraction de la houille, un million d'hectolitres par an ; 2^o la fabrication du fer et de la fonte, au moyen de quatre hauts fourneaux qui produisent ensemble seize à dix-huit tonnes par jour, et de lieux de forge et d'affinerie pouvant fabriquer huit cents tonnes par mois ; 3^o la construction des machines pour laquelle le Creusot s'est acquis une réputation européenne. »

Depuis le jour où nous écrivions ces lignes, quels progrès ont été réalisés, quels développements a pris l'usine, quelle augmentation elle a réalisée dans toutes les branches de son exploitation ; c'est ce que nos lecteurs verront tout à l'heure quand nous comparerons l'état actuel à l'état ancien, qui n'est cependant vieux que de deux ans. Du reste, nous sommes heureux d'avoir retardé jusqu'à ce jour l'histoire et la description de ce grand établissement ; car nous aurons pour guide dans cet article, entre les notes qu'on a bien voulu nous remettre, une remarquable brochure que M. Schneider, co-propriétaire gérant du Creusot, vient de faire imprimer, après l'avoir lue à la commission de la chambre des députés, chargée de l'examen du projet de loi des douanes.

Mais, avant d'entrer en matière, qu'il nous soit permis de donner, comme nous l'avons fait précédemment, un résumé succinct du compte rendu des ingénieurs des mines qui vient de paraître, en ce qui concerne les trois industries dans lesquelles le Creusot a une si grande part, et qui font de cette usine une des plus importantes et des plus complètes dont la France puisse s'enorgueillir.

L'année 1845 a été en progrès marqué sur l'année 1844 pour la production et l'emploi des combustibles minéraux. Le nombre des mines concédées a monté de 407 à 449, et le nombre de celles exploitées, de 252 à 275. Les concessions s'étendent sur 459,551 hectares, présentant ainsi un développement de 9,000 hectares de plus qu'en 1844. Le nombre des ouvriers employés a été de 50,768 ; l'extraction

totale, de 42,020,910 quintaux métriques. La valeur créée par la production indigène a été de 59,705,452 francs.

Mais si la production indigène a augmenté en 1845 de 4 millions de quintaux métriques, la consommation a cru dans une proportion plus rapide encore ; elle s'est élevée de 54,868,501 quintaux métriques à 64,002,868 quintaux métriques. Les emprunts que nous avons dû faire aux pays étrangers ont donc surpassé en 1845 ceux faits en 1844. Le tableau suivant indique cette augmentation, non-seulement de 1845 sur 1844, mais encore sur 1838.

	1838.	1844.	1845.
	quin. mètr.	quin. mètr.	quin. mètr.
Belgique . . .	7,964,578	11,457,949	13,964,664
Grande-Bretagne	5,646,881	4,276,856	5,657,489
Prusse et Bavière	1,251,578	2,090,367	2,406,954
Divers pays . .	7,500	53,607	45,812
TOTAUX . . .	15,270,536	17,888,859	22,071,916

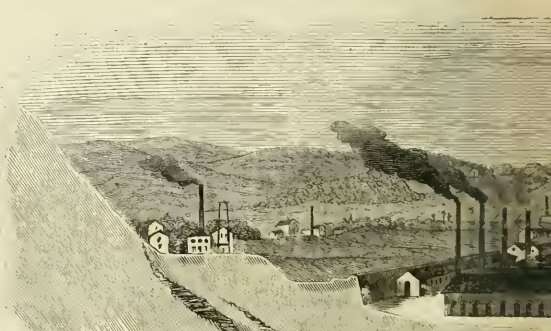
L'industrie du fer continue également à se développer : en 1845, un nouvel accroissement s'est manifesté dans la production de la fonte et du fer.

Pour la fonte, il a été produit 4,589,690 quintaux métriques, au lieu de 4,271,755 produits en 1844.

Pour le fer, on a obtenu 3,422,615 quintaux métriques, au lieu de 3,150,123. Eu égard à l'importance de ses usines à fer, la France l'exporte donc aujourd'hui, dit le compte rendu, sur chacun des autres Etats de l'Europe continentale.

Quant aux minerais, leur qualité et leur abondance permettent à la France de se suffire, pour ainsi dire, à elle-même. Ainsi, sur 12,505,539 quintaux métriques de mine-

rais consommés par les fonderies indigènes, 12,495,168 quintaux métriques sont dus à la France, et y ont été créés pour redevance, extraction et transport, une valeur de 15,150,659 francs, et le reste, soit environ 100 mille quintaux métriques à l'étranger. Nous remarquerons encore cette année le grave



Coupe du terrain

préjudice causé à la consommation de la fonte et du fer par l'imperfection des voies de transport. Car sur le prix de f. f. 324 m., auquel revient un quintal de minerai rendu à l'usine, les frais de transport absorbent seuls 0 f. 585 m., ou environ 44 pour cent.

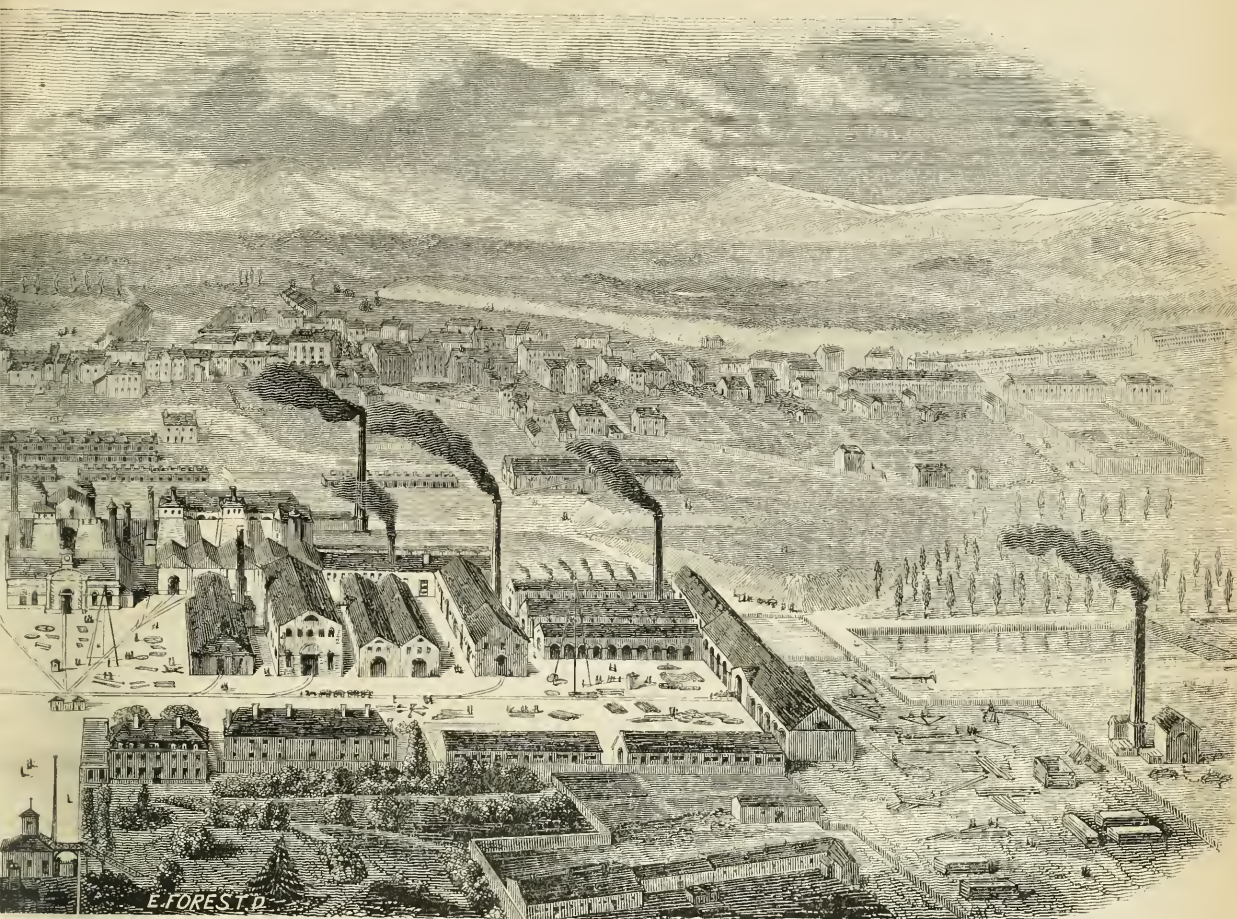
Nous terminerons cette analyse de la richesse métallurgique de la France, en faisant connaître à nos lecteurs le nom-

Nous avons ainsi parcouru le cercle de l'industrie métallurgique en cherchant à mettre nos lecteurs au courant des diverses opérations dont elle se compose, en même temps que nous leur en montrions les applications. Nous n'avons pas

négligé non plus de leur faire connaître les résultats obtenus annuellement en France tant par l'industrie houillère que par l'industrie métallurgique, et nous leur avons donné, sur ces deux branches de la fortune publique, les renseigne-

ments officiels et authentiques qui sont consignés, année par année, dans le compte rendu des ingénieurs des mines.

Aujourd'hui nous avons à les entretenir d'une usine dont nous disions, dans notre compte rendu de l'exposition des



es du Creusot.

bre des usines qui s'occupent de fabriquer la fonte et le fer, et de les plier aux besoins du commerce, ainsi que la force qu'elles utilisent.

La France contenait, en 1845, 4,452 établissements de 143 genres différents, parmi lesquels on compte :

Ces 400 usines ont ensemble 577 machines à vapeur réunissant une force de 9,791 chevaux-vapeur. Le cheval-vapeur est estimé remplacer 5 chevaux de trait, et chaque cheval de trait 7 hommes de peine. En effectuant cette transformation, on obtient les chiffres suivants :

9,791 chevaux-vapeur égalent 29,575 chevaux de trait ou 205,611 hommes de peine.

Enfin, il résulte de l'ensemble des documents que la richesse de la France en machines à vapeur de toute espèce était, en 1845, de 4,114 machines fixes, remplaçant 150,364 chevaux de trait; de 315 locomotives, remplaçant, à raison de 45 chevaux de trait par locomotive, 14,085 chevaux de trait, et de 446 machines sur bateaux et bâtiments, remplaçant 51,150 chevaux de trait.

La force totale est donc 72,955 chevaux-vapeur, ou 218,799 chevaux de trait, ou enfin 1,551,595 hommes de peine.

Nous nous arrêtons ici dans cette analyse rapide qui suffit pour donner à nos lecteurs une idée de la richesse de notre pays, de l'activité incessante qu'on y déploie, et des progrès immenses dont chaque année vient apporter la preuve, pour nous occuper maintenant exclusivement du Creusot, qui a une si grande part dans les résultats que nous venons de signaler.

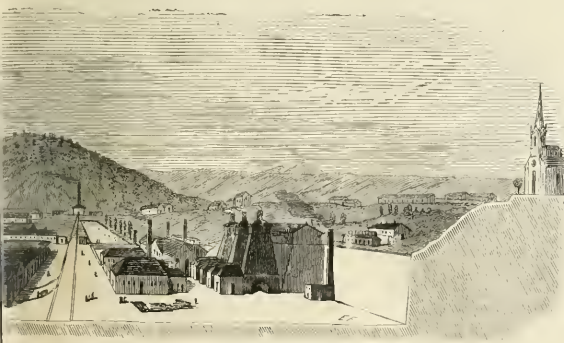
Le Creusot n'est pas arrivé de prime abord à l'état de développement et de prospérité où nous le voyons aujourd'hui. Les vicissitudes qu'il a subies sont nombreuses; maintes fois il a failli rester enseveli sous la ruine de ceux qui le dirigeaient; il a passé de mains en mains, et chacun y a laissé comme trace de son passage des sommes considérables. Pendant cinquante ans, il a lutté contre la mauvaise

fortune, qui s'est enfin lassée de le persécuter, et son histoire, de douloureuse et lamentable qu'elle était, est devenue glorieuse et triomphante. Les malheurs sont oubliés. On n'a conservé que la mémoire des enseignements qu'un malheur porte toujours avec lui, et ces enseignements ont profité. Au si les propriétaires actuels du Creusot ont-ils le droit aujourd'hui d'être fiers de leur élève.

C'est à 50 kilomètres d'Autun, à 43 kilomètres de Clagnon-sur-Saône, sur la pente sud-est des montagnes du Morvan, que le Creusot est situé. Par sa position, il se trouvait isolé des voies de communication économiques; mais à partir de 1857, M. Schneider ayant obtenu la concession d'un chemin de fer de 10 kilomètres du Creusot au canal du Centre, leurs produits ont pu descendre à Marseille par la Saône et le Rhône, à Nantes par la Loire, à Paris par les canaux de Brie, de Loing et la Seine, enfin à Strasbourg par le canal du Rhône au Rhin. On conçoit tout l'avantage que ce chemin de fer a procuré au Creusot, en étendant son marché, ou en lui permettant d'y arriver à moins de frais.

Avant 1770, le vaste emplacement où s'élevait aujourd'hui l'usine du Creusot n'était qu'une vallée triste et inculte, une prairie de chétive apparence, souvent traversée par des eaux torrentielles et plantée de quelques arbres qui semblaient n'y venir qu'à regret, et cependant sous le sol, pendant des siècles, s'étaient accumulées des richesses naturelles qui n'attendaient qu'une main intelligente : au-dessus du sol devaient s'élever un jour, comme par enchantement, des bâtiments, des jardins, des arbres, des fleurs et des fruits.

Cette prairie était le patrimoine de trois ou quatre familles de montagnards qui formaient alors toute la population du lieu, population pauvre et primitive habitant quelques misérables cabanes dont l'ensemble portait le nom de *Charbonnières*. L'ingratitude du sol, l'extrême difficulté des moyens de communication, étaient autant d'obstacles qui ne permettaient guère de supposer alors que cet assemblage de chétives chaumières perdues au milieu des montagnes ferait place à l'un de ces établissements qui vivifient le pays où on les place, qui aiment et transforment un paysage, qui font succéder le bruit imposant des machines au silence des vas-



du Creusot.

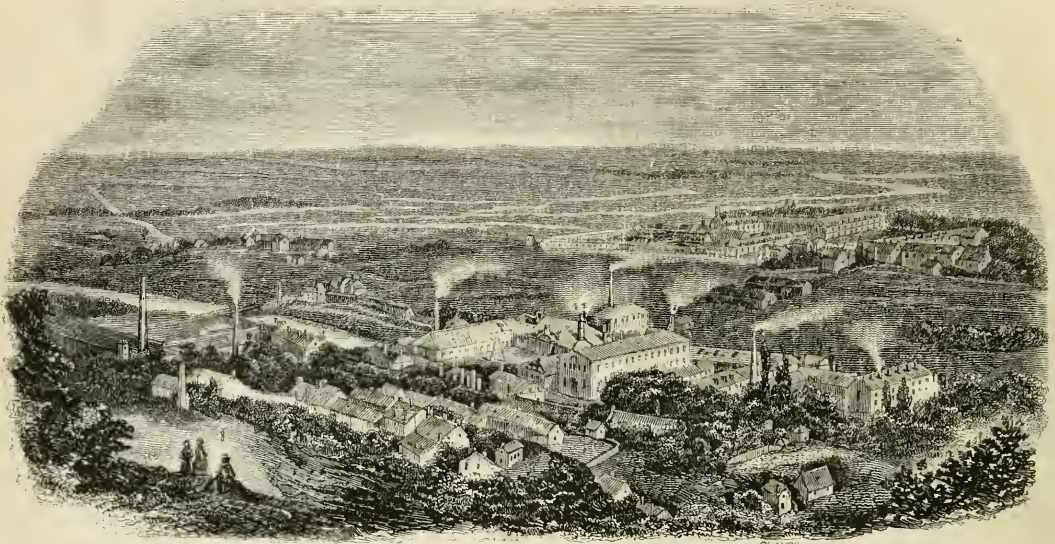
480 ateliers de machines.
117 fonderies.
32 forges.
55 hauts fourneaux.
16 fonderies et forges.

Total . . . 400 usines.

Pour résumer cet article, disons sommairement ce qu'il a fallu accumuler d'éléments divers et de moyens pour atteindre à une production de dix-huit à vingt mille tonneaux de fers divers, représentant une valeur de six ou sept millions et une quantité de machines variées pour une somme de quatre à cinq millions. Nous empruntons ce résumé à M. Schneider.

« Les éléments principaux de consommation annuelle qu'il faut exploiter et réunir sur place au Creusot sont : environ cent millions de kilogrammes de minerais, quatorze à seize cent mille hectolitres de houille du poids de cent vingt millions de kilogrammes, cent quatre-vingt mille hectolitres de charbon de bois, matériaux de toute espèce. Pour le mouvement de ces matières et des produits, dix mille mètres

de chemin de fer de l'usine au canal du Centre, et autant dans l'intérieur de l'usine; près de soixante mille mètres carrés de superficie couverte. J'ateliers ou bâtiments de toute espèce, correspondant à la superficie d'un bâtiment qui aurait quarante-cinq pieds de large sur une lieue de longueur, sans comprendre tous les espaces nécessaires pour les dépôts et manœuvres; un personnel de quatre mille trois cents ou-

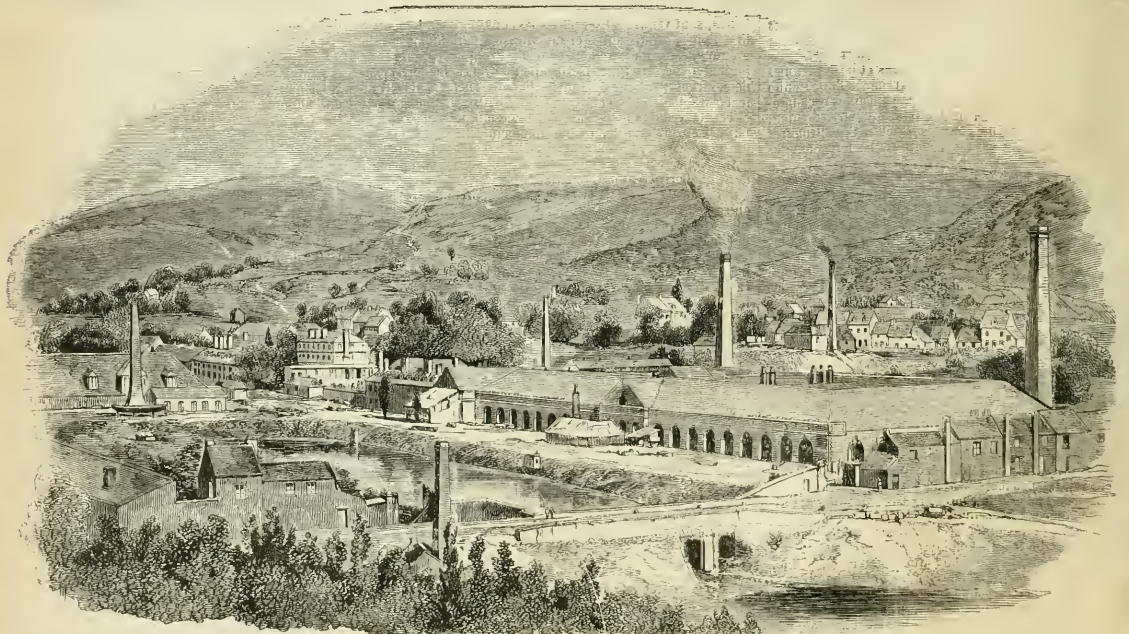


Le Creusot. — Vue des hauts fourneaux et fonderies en 1814.

vriers travaillant dans l'intérieur; un nombre très considérable d'hommes travaillant constamment ou temporairement au dehors pour les exploitations et les transports, et correspondant à douze cents hommes travaillant l'année entière, et ainsi, avec les femmes et les enfants, seize à dix-sept mille individus vivant exclusivement des salaires de l'usine, huit

cents chevaux ou bœufs, soixante-trois machines à vapeur ayant ensemble une force de mille neuf cents chevaux (ou d'après le calcul indiqué au commencement de cet article, cinq mille sept cents chevaux de trait ou trente-neuf mille trois cents hommes de peine); les grands et dispendieux appareils pour la fabrication du fer, et les ateliers de construc-

tion; plus de cinq cents feux et outils-machines de toute espèce, et en outre tous ces accessoires si nombreux auxquels on n'attache pas assez d'importance et qui composent peut-être la partie la plus dispendieuse et la plus compliquée pour une grande agglomération de travail et de population. »



Le Creusot. — Vue des ateliers de construction des machines en 1811.

En terminant, nous devons rendre hommage à la moralité de la nombreuse population du Creusot, moralité qui est l'œuvre des propriétaires de l'usine, chez lesquels la science des affaires n'a pas exclu les préoccupations généreuses.

Cette population, qui était de deux mille sept cents habitants en 1856, s'élève aujourd'hui à sept mille trois cents, et doit arriver à huit mille à la fin de l'année. Le nombre des

enfants naturels de 1841 à 1846 a été de vingt-six par mille naissances; il est de cent soixante-quinze pour le département de Saône-et-Loire. L'usine loge dans ses bâtiments quatre mille cinq cents à cinq mille individus de tous âges. Les affaires en justice de paix n'ont été que de dix-neuf par mille habitants; l'arrondissement d'Autun en a vingt-cinq. Au tribunal civil, quinze procès contre soixante-

huit dans l'arrondissement d'Autun; en justice correctionnelle ou criminelle, neuf jours de prison simple pour cent habitants du Creusot, contre quarante-quatre jours; enfin, quatre condamnations à l'amende, contre quarante-quatre. Résultats consolants et qui prouvent qu'la vie industrielle n'est pas nécessairement une vie de débauche et de mœurs dissolues!

L'ouverture de la chasse, caricatures par Cham.



Mais, monsieur le gendarme, je croyais qu'anût n'avait que trente jours.



Désolé, mon pauvre lapin, je ne puis plus rien pour vous. C'est aujourd'hui le 31 août.



On écrit de Munich : « Mademoiselle L. M. a ouvert la chasse hier... »



Bon, j'aperçois une grive. Consultons le *Manuel des Chasseurs*.



Cas non prévu par le *Manuel des Chasseurs*.



Effet pernicieux des mauvais exemples.



Ah! Robert, grâce pour lui... — ROBERT. Le diable soit des femmes sensibles!



Mon Dieu, nous sommes perdus, voilà cette méchante bête que mon mari cherche depuis le matin.

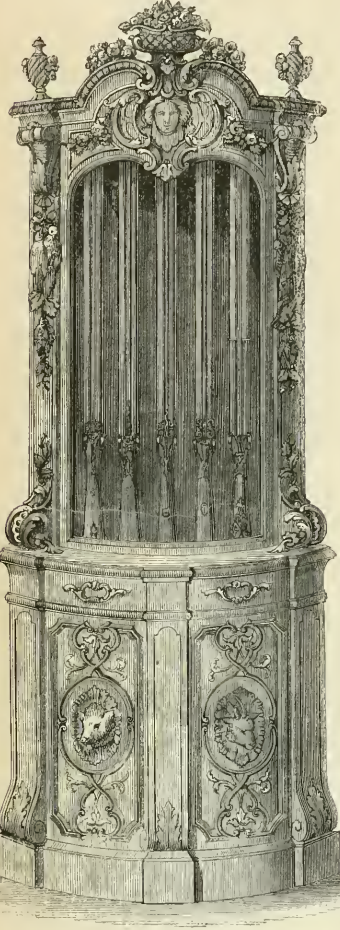


Tiens, tiens, monsieur, la bourre de votre fusil qui est restée attachée à la queue de la bête!

Chasse.

ARMES ET MEUBLES.

Le grand jour, le jour de fête des chasseurs est à fin venu; les châteaux excessifs qui, presque partout, ont été les moissons, ont permis à l'aficheur legal de placarder sur tous les murs l'ordonnance si désirée, sans laquelle aucune guerre ne peut être déclarée au gibier de poil ou de plume.



Armure à fusils. — Meuble exécuté par M. Grohé frères, sur les dessins de M. Lécaard.

L'année dernière, à pareille époque, nous avons donné aux amateurs de la chasse nos conseils judicieux pour le choix du costume; nous nous occuperons plus particulièrement, cette année, de leur armement et de ses accessoires, qui peuvent donner au plaisir déjà si vif de la chasse le confort auquel nous ne savons peut-être pas assez sacrifier en France; nous ne sommes pas de ceux qui n'attachent aucun prix aux instruments, et nous soutiendrons qu'avec une adresse égale le succès doit toujours accompagner l'équipement le plus soigné et le plus complet.

Un fusil de Paris est le plus sûr et la meilleure arme de chasse que l'on puisse choisir; qu'il soit à système, c'est-à-dire se chargeant par la culasse, ou qu'il soit à bague, peu importe; il est cependant bon de remarquer que le fusil à bague rend le chasseur plus maître de sa charge en ne lui imposant pas la nécessité des cartouches faites d'avance, et qu'on ne peut se procurer partout. L'arquebuseria de Paris est devenue aujourd'hui tellement européenne, qu'elle possède maintenant des dépôts à l'étranger; nous pouvons citer entre autres la maison Desnoes, qui, depuis quelques années, a rendu la Russie tributaire de la France au moyen de la création, à Saint-Petersbourg et à Moscou, d'armes très-curieuses, où elle possède, en armes de toute espèce, un assortiment aussi complet que celui qu'elle expose dans ses magasins du boulevard italien.

Nous ne saurions parler armes de chasse sans rappeler à nos lecteurs que nous avons été les premiers à signaler, dans notre numéro du 1^{er} août 1856, l'invention au moyen de laquelle M. J. Routillet paraissait être parvenu à rendre complètement nuls les dangers si fréquents qu'entraîne l'usage des armes à feu. Hélas! nous d'ajouter aujourd'hui que M. Routillet a tellement simplifié le mécanisme de son procédé, qu'il peut s'appliquer maintenant sans distinction aux armes de tout système, de tout calibre et de toutes formes avec une dépense presque insignifiante en comparaison des dangers qu'il est appelé à prévenir; qu'un des marteaux, demeure armé par regard sur un canon chargé s'abaïsse pendant que le chasseur regarde l'autre; qu'un enfant, un chien ou une branche d'arbre vicine à presser inopinément la détente, le marteau s'abattra, mais le coup ne partira pas, parce que c'est seulement en mettant en joue, et pour ainsi dire sans

le vouloir, que le chasseur fait jouer la pédale qui écarte l'obstacle de sécurité; la profonde conviction où nous sommes que cet ingénieux procédé préviendra les déplorables et trop nombreux accidents qui remplissent, à chaque nouvel automne, les colonnes des journaux, nous porte à recommander vivement le système de M. Routillet, que M. Le faire, l'un des anciens et habiles armuriers de Paris, est seul autorisé à appliquer sur les armes nombreuses qui lui ont déjà été confiées à cet effet.

Maintenant que nous avons nommé le chasseur d'une solide et sûre, conduisons-le chez MM. Grohé frères, habiles ébénistes dans leurs magasins, et patients antiquaires dans leur cabinet, pour y visiter l'armoire à fusils que nous avons fait graver, et qui, par une adroite combinaison, peut s'ajuster au meuble d'angle ou de milieu, selon la place que tout propriétaire d'une maison de campagne bien ordonnée doit réserver pour la consacrer à l'arsenal de tous ses invités: il est inutile d'ajouter que cette pièce doit contenir toutes celles des inventions exposées dans les galeries du *Baron de Stassart*, qui sont plus particulièrement de nature à augmenter le confort de la chasse, telles que tentes et marquises, cantines, sièges, caniers, guêtres, poudrières, sacs à plomb, gibecières, etc., etc.

N'oublions pas de faire aussi la part des femmes qu'attire la saison des chasses et le désir de suivre les chasseurs, en recommandant à celles de nos lectrices qui aiment à monter à cheval, et à amonées confectionnées avec tant de soin par *Decker aîné*, dont le talent est cité encore pour ses habits de chasse, auxquels la mode a permis, depuis quelques années, l'entrée du salon pendant toute la saison où la poursuite du gibier est autorisée.

Fables; par M. le baron DE STASSART, de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France, etc. Septième édition, augmentée d'un huitième livre. 1 vol. in-18. — Paris, Paulin, rue de Richelieu, 60.

On a fait bien des fables depuis La Fontaine; mais le bon-homme est resté inimitable et ioimé. On sait pourtant qu'il préférerait à ses fables celles de Phédre. On est si bête, disait Fontenelle, qu'il trouve les fables de Phédre supérieures aux siennes. Mot charmant, qui rend un si juste hommage au génie et à la bonhomie du grand poète.

Les Russes citent avec orgueil le nom de Kriloff; les Espagnols, celui d'Yriarte; les Anglais, celui de Gay, et les Allemands, celui de Lessing. Cependant, La Fontaine est resté, même pour les étrangers, le fabuliste de tous les pays et de tous les temps.

Parmi nous, pour ne parler que des morts, Lamotte, Florian, l'abbé Aubert, l'abbé Lemonnier, Le Bailly, Ginguené, Andrieux, Arnaut, ont fait de jolies fables. Arnaut et Florian ont le plus approché du modèle, par cela même qu'ils ont moins cherché à l'imiter.

On peut faire, il nous semble, cette distinction: Les fables de La Fontaine sont des fables purement morales, dans lesquelles le poète cherche à corriger la société, telle qu'elle est, sans songer qu'elle puisse être reconstruite sur d'autres bases. C'est au reste le caractère de toute la littérature du dix-septième siècle; et c'est pour cela que ce siècle est resté le plus littéraire. Florian, le plus distingué des fabulistes du dix-huitième siècle, représente la fable philosophique, la fable critique, qui s'ape et fronde, et qui conçoit un nouvel état social. Arnaut, le fabuliste du dix-neuvième siècle, c'est-à-dire d'un siècle purifié, qui a subi l'épreuve des révolutions, et qui est descendu de son trône, le plus distingué des fabulistes du dix-huitième siècle, représente la fable douce et amère. Arnaut, dans ses fables, est inventeur; tous ses sujets lui appartiennent; il a créé la fable épigrammatique; et on sait avec quel succès un de nos poètes contemporains, M. Viennet, l'a suivi et souvent égalé dans cette voie nouvelle (1).

M. le baron de Stassart, qui publie la septième édition de ses fables, consacrées par une longue estime, participe à la fois de ces deux poètes et de Florian, dont il reproduit souvent la finesse et la délicate naïveté. La première édition des fables de M. de Stassart a paru en 1818. Elles furent accueillies avec une faveur qui ne s'est jamais démentie, et que six éditions consécutives ont honorablement confirmée. On a dit, bien à tort, selon nous, que la mission de la fable et de l'apologue était terminée, depuis que les hommes avaient la liberté de penser et d'écrire, et de présenter la vérité sous des formes nues, sans avoir besoin de la couvrir du voile de l'allégorie. Il est certain que la fable autrefois vint en aide à la timidité du philosophe, à l'indépendance, mais crânement pensée, du poète, qui n'osait se faire jour au milieu des menaces de la tyrannie. L'allégorie, sous ce rapport, fut utile à l'humanité, et sous un voile ingénieux les vérités les plus hardies purent se manifester et se répandre. Mais de tout temps aussi la fable et l'apologue eurent un autre but: ce fut de rendre la vérité matérielle en quelque sorte, de lui donner un corps et une substance, en la présentant sous des formes palpables. La fable attache la pensée au monde des abstractions; elle fait entrer l'idéal dans le monde positif: sous ce rapport, elle aura toujours à remplir une mission utile et philosophique, en même temps qu'une mission d'art; et ce n'est pas seulement à l'imagination de l'enfance qu'elle s'adresse, mais à toutes les imaginations, qu'elle frappe et impressionne vivement. Il n'est donc pas juste de prétendre qu'aujourd'hui la mission du fabuliste soit terminée.

D'ailleurs, les propres des talents supérieurs est de transformer chaque genre selon le caractère et les besoins d'une époque. Le premier des poètes et des dramatises de l'Allemagne, Schiller, a écrit quelques apologues empreints de toute l'élevation de son esprit. Qu'on lise sa belle et grande fable du *Partage de la terre*, où il nous montre pourquoi le poète est presque toujours privé de biens de ce monde, et quelle espèce de noble dévouement lui a réservé la Providence; et l'on verra qu'il n'est aucune des régions de l'art que ne puisse agrandir et féconder le génie. M. de Stassart s'est proposé une tâche plus modeste; il a continué avec honneur l'œuvre de Florian, des Andrieux, des Arnaut, des Viennet, et s'est placé à côté de ces ingénieux et brillants esprits, qui, tout en modifiant, par certains aspects nouveaux, le genre de l'apologue et de la fable, ont suivi cependant avec respect, et non sans gloire, les traces du maître inimitable.

Cette septième édition des *Fables* de M. le baron de Stassart est augmentée d'un huitième livre entièrement inédit, où l'on remarque plusieurs fables politiques d'une moralité piquante. Nous détachons du recueil la pièce suivante, qui donnera une idée de la manière élégante et sobre du poète, et représentera

(1) L'auteur de cet article n'a eu de bonnes raisons pour ne pas nommer un autre fabuliste qui mérite d'être cité à côté de eux-c. Nous n'avons pas les mêmes motifs de modérer réserve, et nous ajouterons le nom de M. Léon Halevy à la liste des meilleurs fabulistes contemporains. (Note du Directeur.)

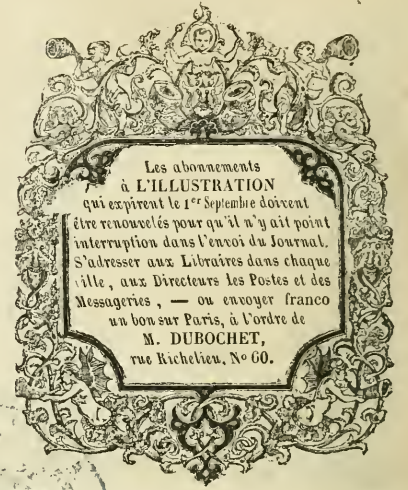
le côté caractéristique de son talent, qui est une bonhomie malicieuse et fine:

LE CORBEAU ET LA CORNILLE.

« Je voudrais voyager, m'entraîne, »
Disait un jour malin corbeau :
« Qui n'a rien vu, n'a rien à dire; »
« Cette France où j'ai mon berceau
« Ne m'offre plus rien que j'admire.
« Ou, c'en est assez, je pars; je verrai du nouveau. »
La corneille l'arrêta, et lui répondit : « Comprenez,
« Que peussiez-vous gagner dans les lointains climats?
« Notez pour la cigogne a parcouru la terre,
« Et jusqu'ici pourtant elle n'a pas
« (Que je sache) trouvé l'heureux secret de plaire;
« Elle a même perdu le talent de se taire. »

La corneille a raison; en pays étranger
Un sot perd plus qu'il ne gagne sans doute.
Trop de gens devraient voyager,
Si l'esprit s'acquiescrait au route.

Le recueil des fables de M. le baron de Stassart fait autant d'honneur à son caractère qu'à son talent. Heureux les livres qui font aimer leur auteur! Celui-ci est de ce nombre. M. de Stassart, qui la Belgique revendique avec un légitime orgueil pour l'un de ses enfants, appartient aussi à la France par les hautes et honorables fonctions qu'il y a remplies sous l'Empire, comme par ses ouvrages. C'est là une double nationalité dont les deux pays peuvent se féliciter également. L. H.



Les abonnements à L'ILLUSTRATION qui expirent le 1^{er} septembre doivent être renouvelés pour qu'il n'y ait point d'interruption dans l'envoi du Journal. S'adresser aux Libraires dans chaque ville, aux Directeurs des Postes et des Messageries, — ou envoyer franco un bon sur Paris, à l'ordre de M. DUBOCHET, rue Richelieu, N° 60.



EXPLICATION DU LEVIER BRÉSIL. La mort est la fin de tous les maux.

JACQUES DUBOCHET.

Tiré à la presse mécanique de LACRAMÉ fils et Compagnie, rue Damiette, 2.